



**Programme de petites subventions
pour la recherche en Population & Développement**

Compétition 2009

APPEL A PROPOSITIONS

Délai de soumission : 30 avril 2009

Contacts :

Programme de petites subventions
Institut Supérieur des Sciences de la Population
03 B.P. 7118 Ouagadougou 03
Tél. : (226) 50 30 25 58/59
Fax : (226) 50 30 25 60
Courriel : petites-subven@issp.bf

Mars 2009

Justification du programme

Malgré les progrès réalisés depuis les années 60 (date d'accession à l'indépendance de la plupart des pays), l'Afrique reste toujours confrontée à de nombreux défis de développement, notamment en matière de population et dans différents secteurs sociaux de base (santé, éducation, eau potable, habitat, etc.). Les politiques et mesures économiques d'austérité mises en place dans les années 80 afin de résorber la crise économique qu'ont connu de nombreux pays, n'ont pas toujours atteint les résultats escomptés. Même si dans certains cas, elles ont contribué à une stabilisation des finances publiques, elles ont également, du fait d'un faible intérêt accordé aux secteurs sociaux au départ, participé à la détérioration des conditions de vie des populations. La décennie 90 sera caractérisée par le développement de plusieurs programmes et projets de « filets sociaux » en vue de corriger cet état de faits et accorder une attention plus importante aux secteurs sociaux. C'est dans ce prolongement que s'inscrit la mise en place des politiques de réduction de la pauvreté (notamment à travers les Cadres Stratégiques de Lutte contre la Pauvreté) à partir de la fin des années 90 et le début des années 2000. Par ailleurs, la mobilisation de la communauté internationale autour des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) témoigne de cette volonté d'apporter une réponse aux nombreux défis auxquels font face les populations, plus particulièrement dans les régions en développement comme l'Afrique où la situation est encore plus préoccupante.

En effet, la croissance démographique, notamment dans les pays d'Afrique sub-Saharienne francophone, demeure toujours élevée malgré les politiques de population mises en place à la fin des années 80 et au début des années 90. Dans le domaine de la santé, la mortalité maternelle et la mortalité infantile sont encore à des niveaux très élevés ; le paludisme et le VIH/Sida continuent à faire de nombreuses victimes tant au sein de la population des enfants et des jeunes qu'au sein des adultes de la classe d'âge active des pays. Dans le domaine de l'éducation, le bilan de l'Education Pour Tous révèle que si des progrès importants ont été faits, nombre de pays parmi lesquels plusieurs pays d'Afrique sub-Saharienne francophone sont loin d'atteindre les objectifs fixés pour 2015. Par ailleurs, la croissance rapide des villes africaines pose de nombreux problèmes en termes d'accès à des services sociaux de base, parmi lesquels la santé, l'éducation, l'emploi, l'eau potable et un habitat de qualité. La question de la qualité l'environnement, tant en milieu rural (dégradation du couvert végétal) qu'en ville (pollution croissante) se pose de plus en plus avec acuité.

Malgré ces constats, il y a toujours un besoin de connaissances basées sur des recherches probantes en vue de guider aussi bien les pouvoirs publics que les acteurs de la société civile (tant au niveau central que local) dans les choix stratégiques dans les différents secteurs sociaux et économiques. L'Institut Supérieur des Sciences de la Population (ISSP) de l'Université de Ouagadougou, entreprend de développer un Programme de Petites Subventions pour la recherche en Population & Développement qui sera financé par deux de ses programmes : le Programme d'Appui et de Développement des Centres d'Excellence Régionaux de l'UEMOA (PACER) dont il bénéficie depuis 2006 et le Projet Population et Santé en Afrique (PPSA) financé par la Fondation Bill & Milinda Gates mis en place en 2004.

Objectifs du programme

L'objectif général du programme est de contribuer aux renforcements des capacités de recherche de jeunes chercheurs basés en Afrique sub-Saharienne francophone dans le domaine de la population et du développement.

De manière spécifique, le programme vise :

- à donner l'opportunité à des jeunes chercheurs de mener des recherches originales sur des thématiques d'actualité et pertinentes en rapport avec les priorités nationales ;
- à permettre une large diffusion des résultats de recherche ;
- à mettre à la disposition des politiques, sous une forme accessible, les résultats des recherches ;
- à renforcer la collaboration entre l'ISSP et les autres institutions de recherche en matière de Population et de développement en Afrique.

Eligibilité

Le programme est destiné à tout jeune chercheur africain (c'est-à-dire ayant moins de 10 ans d'expérience dans la recherche) détenant un diplôme de 3^{ème} cycle (au minimum un DEA ou un Master II) en sciences de la population, en santé publique, en sociologie, en géographie, en économie ou toute autre discipline connexe des sciences sociales, et qui est basé en Afrique. Les étudiants au doctorat, dans les Universités africaines, sont éligibles à condition que la recherche à mener s'inscrive dans le cadre de leur recherche doctorale.

Durée et limite du programme

La recherche devra être réalisée dans un délai de 12 mois et après validation par la coordination du programme du rapport de recherche. Le montant maximum du financement qui pourrait être accordé est de 3.000.000 FCFA.

Dossier de candidature

Le dossier de candidature comprendra les éléments suivants :

- Une proposition de recherche de 15 à 20 pages (en simple interligne, sans les annexes) ainsi que le budget détaillé de la recherche avec la justification des différentes rubriques ;
- Un CV du chercheur ;
- Une attestation du premier responsable d'une institution nationale de recherche et/ou d'enseignement attestant qu'elle est prête à offrir au candidat des conditions adéquates d'accueil et de travail durant toute la durée de la recherche ;
- Deux lettres de recommandation de chercheurs seniors, dont l'un sera de préférence basé hors du pays de résidence du candidat. Les lettres de recommandation seront adressées directement par les personnes de référence à la coordination du programme à l'ISSP (voir adresse ci-dessous).

Format de la proposition

La proposition de recherche devra comprendre les éléments suivants :

- Une page de garde comportant la mention « Programme de petites subventions à la recherche en population et développement », le titre de la proposition de recherche, les nom et prénom (s), institution d'appartenance, adresse postale et courriel du candidat ;
- Un résumé de la proposition (une page) ;
- Justification et problématique : position du problème, contexte, revue de la littérature, question (s) de recherche, approche adoptée (5 pages environ) ;
- Objectifs de l'étude (une demi page) ;
- Méthodologie : présentation du cadre théorique et des hypothèses de recherche ; définitions des concepts, présentation des indicateurs, champ et population d'étude, méthode d'échantillonnage et méthodes d'analyse (5 pages environ) ;
- Plan général du rapport de recherche (une page) ;
- Plan de dissémination et d'utilisation des résultats de la recherche (une demi page) ;
- Chronogramme de la recherche (une page) ;
- Facilités dont dispose le candidat dans l'institution d'accueil (une demi page) ;
- Bibliographie (Une à 2 pages) ;

En annexe :

- Outils de collecte : questionnaires ; guides d'entretien, etc. (3 pages) ;
- Budget détaillé avec justification des rubriques (environ 3 pages).

Critères de sélection

La sélection des propositions sera basée sur les critères suivants :

- la pertinence du sujet (notamment en rapport avec les priorités nationales) ;
- la connaissance du domaine de recherche (qualité de la revue de la littérature) ;
- la pertinence de la méthodologie proposée (aspects conceptuels, méthodes et outils de collecte, méthodes d'analyse) ;
- la faisabilité de la recherche (par rapport au temps, les moyens tant humains que financiers)
- les résultats attendus et le plan de diffusion des résultats ;
- les qualifications académiques et professionnelles du candidat.

Domaines prioritaires et nombre de subventions

Les domaines prioritaires de recherche dans lesquels devraient s'inscrire les propositions sont les suivantes :

- Santé (organisations des systèmes de santé, accès aux soins, paludisme, VIH/Sida, mortalité et morbidité infantiles, mortalité maternelle, maladies émergentes) ;
- Education (accès à l'enseignement de base, accès au secondaire et au supérieur, déterminants de la qualité de l'éducation, pauvreté, modes de production et stratégies scolaires) ;
- Mobilité et Environnement (migrations forcées, pression sur les ressources naturelles, pollution en milieu urbain).

Il est prévu le financement de 2 à 3 propositions de recherche par appel.

Calendrier de sélection

- Date limite d'envoi du dossier de candidature : 30 avril 2009^(*);
- Processus d'évaluation des propositions par un comité indépendant : 1^{er} au 31 mai 2009
- Notification aux candidats sélectionnés et envoi des conditions de la recherche, des modalités d'utilisation des fonds et des livrables : 5 juin 2009.

Modalités de paiement

Le versement des fonds se fera en trois tranches selon le schéma suivant :

- 60 % au début de la recherche ;
- 20 % au dépôt du premier draft du rapport d'analyse ;
- 20 % au dépôt du rapport final

Valorisation des résultats

L'ISSP s'engage à publier les résultats des recherches dans ses séries «Rapports de recherche» et «Documents et Etudes de l'ISSP». Les lauréats sont encouragés à envisager d'autres formes de valorisation (atelier de restitution, communications à des colloques, publications dans des revues, etc.).

^(*): Le dossier de candidature (comprenant la proposition de recherche, le CV et la lettre institutionnelle) pourra être envoyé par courriel à l'adresse suivante : petites-subven@issp.bf
Toutefois, les versions originales devront parvenir par courrier postal à « Programme de petites subventions/Institut Supérieur des Sciences de la Population, 03 B.P. 7118 Ouagadougou 03 », au plus tard le 8 mai 2009.

N.B. : Les lettres de recommandation devront être acheminées directement par les personnes de référence aussi bien par courriel que par courrier postal aux adresses ci-dessus indiquées.